

# Un citoyen flamand admirateur des paysages de la province de Namur

*Le Soir 8/3/07*

**L**e projet de la société Windvision suscite des réactions bien au-delà des limites communales, et même de la frontière linguistique. Un habitant de Houthulst (Flandre-Occidentale) a envoyé un courrier de 13 pages particulièrement détaillées aux administrations locales gesvoises et oheytoises. M. Vinck se présente comme un admirateur de longue date des paysages wallons. Il possède une seconde résidence dans le sud du pays et a été

membre, dans les années 70 et 80, d'un comité d'experts chargé de conseiller le gouvernement belge en matière d'approvisionnement en énergie. Et décidément, ce projet n'est pas de son goût. Son argumentaire présente une attaque en règle sur les plans énergétique, économique et environnemental.

Entre autres, M. Vinck attire « une attention particulière sur les modalités prévues par la Convention européenne du paysage

*de Florence du 20 octobre 2000, ratifiée par la Région wallonne en 2001, qui attribue au paysage un rôle important comme en tant qu'élément quotidien de l'environnement et du cadre de vie des populations ». Dans la foulée, il a également écrit au fonctionnaire délégué, au fonctionnaire technique et au ministre André Antoine. Il s'étonne de « la prolifération » de projets éoliens en Wallonie et en province de Namur. ■*